

NOTE DE SYNTHÈSE

En vue du prochain comité syndical en date du 29 mars 2018 à la Mairie de Chateaugiron (Salle du Conseil – 20h00), il est présenté l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du compte rendu du comité syndical du 31 janvier 2017	1
2.	Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017	1
3.	Affectation définitive des résultats 2017	2
4.	Participation communale 2018.....	3
5.	Budget primitif 2018.....	3
6.	Renouvellement de la ligne de TRESORERIE.....	3
7.	Extension du périmètre du syndicat de la Seiche	3
8.	Informations et divers	4
9.	Délégations des attributions du comité syndical au président	4

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2017

Il sera demandé aux membres du comité syndical :

- **D'APPROUVER le compte rendu de la séance du 28 février 2018.**

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017

Le compte administratif 2017 du Syndicat de la Seiche est détaillé ci-dessous.

Le compte administratif fait ressortir pour l'exercice 2017 :

- un excédent de fonctionnement de 23 223.57 €
- et pour la section d'investissement, un déficit de 1 027.94 €.

En tenant compte des résultats des années antérieures, le résultat de clôture définitif pour 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 366.62 € et un déficit d'investissement de 3 063.25 €.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	373 120,06	G	396 343,63
	Section d'investissement	B	383 558,22	H	382 530,28
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	143,05 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 035,31 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	758 713,59	= G+H+I+J	779 016,96
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	66 219,71	L	133 533,37
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F	66 219,71	= K+L	133 533,37
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	373 120,06	= G+I+K	396 486,68
	Section d'investissement	= B+D+F	451 813,24	= H+J+L	516 063,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	824 933,30	= G+H+I+J+K+L	912 550,33

Il sera demandé aux membres du comité syndical de :

- VALIDER le compte de gestion et le compte administratif.

3. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2017

Il sera proposé aux membres du comité syndical d'affecter au Budget Primitif 2018 :

- 3 063,25 € à l'article D 001 (déficit d'investissement reporté)
- 3 063,25 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- 20 303,37 € à l'article R 002 (résultats de fonctionnement reporté)

Il sera demandé aux membres du comité syndical de :

- VALIDER l'affectation des résultats tel que présenté ci-dessus.

4. PARTICIPATION COMMUNALE 2018

Il sera proposé, comme défini lors du Débat d'Orientation Budgétaire de ne pas augmenter la participation des communes et de la laisser à 1,17 € par habitant en 2018 (sur la base de la population DGF 2017 des 57 communes adhérentes (ou futures adhérentes) conformément aux statuts du syndicat).

La population du bassin versant de la Seiche s'élève à 124 935 habitants.

Il sera demandé aux membres du comité syndical de :

- **DECIDER de maintenir la participation communale à 1.17 € par habitant**
- **AUTORISER Monsieur le Président à émettre les titres correspondants**

5. BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget Primitif 2018, détaillé dans les tableaux ci-annexés, et reprenant les dépenses et recettes à réaliser au 31/12/2017, s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée à 440 854.15 €
- Section d'investissement équilibrée à 432 717.96 €

Il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour :

- **ACCEPTER le budget primitif tel que présenté.**

6. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Comme chaque année, de façon à gérer la trésorerie sans avoir à recourir à un emprunt, il faut prévoir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier.

La ligne de trésorerie prolongée en 2017 auprès du Crédit Agricole s'arrête le 20/05/2018.

Nous avons demandé au Crédit Agricole une proposition de renouvellement de cette ligne de trésorerie à hauteur de 350 000 € qui a été acceptée. Les conditions de renouvellement seront présentées au cours de la prochaine séance.

Il sera demandé aux membres du comité syndical de :

- **DONNER délégation au Président pour renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour une durée d'un an et pour un montant de 350 000 €;**
- **AUTORISER le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;**
- **DIRE que les frais et les intérêts afférents à l'ouverture de la ligne de trésorerie sont inscrits au budget primitif 2018.**

7. EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT DE LA SEICHE

Considérant que, sur le bassin versant de la Seiche, 2 communes du territoire de Vitré Communauté, à savoir BAIS et MOULINS, n'adhéraient pas, préalablement au transfert obligatoire de la compétence GEMAPI, au syndicat de bassin versant de la Seiche, et que celles-ci n'étaient donc pas représentées au sein du Comité Syndical,

Considérant que, de ce fait, le mécanisme de représentation-substitution ne peut s'appliquer pour ces 2 communes,

Considérant que Vitré Communauté ne pouvant pas se substituer à ces 2 communes, il est question de définir à nouveau le périmètre d'intervention pour le syndicat de la Seiche, ce qui entraîne la nécessité de modifier les statuts.

Pour ce faire, il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour :

- accepter cette extension de périmètre
- autoriser le Président à engager toutes les démarches auprès des EPCI à FP, des communes de Rennes Métropole et de Cuillé pour finaliser cette demande.

8. INFORMATIONS ET DIVERS

Un point sera présenté sur les dossiers en cours.

9. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les décisions suivantes ont été prises :

DATE	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
20/02/2018	Mise à jour des inventaires zones humides de 16 communes du BV	EF ETUDES	20 580.00 €
20/02/2018	Mise à jour des inventaires zones humides de 3 communes supplémentaires	DERVENN Conseil	795.00 €
06/03/2018	Etude bilan et étude préalable volet milieux aquatiques	CERESA	10 194.00 €
06/03/2018	Fournitures de plants pour plantations	Pépinières Jean Huchet	786.12 €
06/03/2018	Electricité locaux 2017	Mairie de Chateaugiron	231.80 €
06/03/2018	Chauffage locaux 2017	Mairie de Chateaugiron	1 285.00 €
30/01/2018	Hébergement du site et nom du domaine 2018	Agence Voyelle	336.00 €
30/01/2018	Assurances 2018	GROUPAMA	2 225.14 €
30/01/2018	Diagnostic agricole	Chambre d'agriculture	1 500.00 €
30/01/2018	3 suivis diagnostic agricole	Chambre d'agriculture	3 000.00 €
30/01/2018	Suivi qualité de l'eau – décembre fixe	LABOCEA	212.46 €
30/01/2018	2 suivis diagnostic agricole	TERQUALITECHS	1 500.00 €
03/02/2018	Diagnostic agricole	ADAGE 35	1 500.00 €
06/03/2018	Participation désherbage mécanique	DESPRES Régis	183.16 €
06/03/2018	Participation désherbage mécanique	PATY Marc	111.00 €
30/01/2018	Assurance du personnel	CIGAC	4 677.97 €
30/01/2018	Tickets restaurants 1 ^{er} trimestre 2018	EDENRED	1 046.00 €
09/02/2018	Intérêts ligne de trésorerie 4 ^{ème} trimestre 2018	CREDIT AGRICOLE	595.27 €